



Produit phytosanitaire Gaucho : l'OFAG discrimine les betteraviers suisses vis-à-vis des planteurs de l'UE

Aarberg, 13 novembre 2020

Sucre Suisse SA n'a aucune compréhension pour le refus d'autoriser d'urgence le pesticide Gaucho. La décision entraîne une importante distorsion de concurrence par rapport à l'UE. Jusqu'à présent, 12 pays de l'UE ont donné une autorisation d'urgence ou n'ont jamais interdit le produit (cf. carte en annexe), d'autres demandes sont en suspens. La décision de l'OFAG entraînera un recul des surfaces mises en culture et une hausse des importations d'un sucre non seulement traité avec des produits phytosanitaires interdits en Suisse, mais également produit de façon nettement moins durable. Cette décision place la filière suisse du sucre devant un problème existentiel.

Au sein de l'UE, la situation était tellement dramatique en 2020 que plusieurs pays, dont la France, l'Autriche, la Belgique et la Pologne, ont déjà octroyé une autorisation d'urgence ou sont en passe de le faire. En Allemagne aussi, des demandes dans ce sens sont en suspens. D'autres pays, avant tout en Europe de l'Est, n'ont jamais interdit Gaucho. Partout on estime que sans ce pesticide efficace, les surfaces dédiées à la culture de betteraves reculeraient massivement. Dans les pays concernés, la question de la survie de la filière betteravière a été posée et, après une pesée des enjeux, les milieux politiques ont opté pour une autorisation d'urgence. Pourquoi l'OFAG est arrivée à une conclusion différente est incompréhensible.

Dans pratiquement toute la Suisse romande, la jaunisse virale entraîne des pertes de rendement entre 30 % et 50 %. De nombreux planteurs ont attendu la décision concernant l'autorisation ou non de Gaucho pour annoncer les surfaces qu'ils avaient l'intention de cultiver. En lieu et place de Gaucho, deux substances actives seront autorisées pour traiter les surfaces. La filière du sucre mettra tout en œuvre pour conseiller et assister les betteraviers lors de l'application de ces nouveaux produits et développera un monitoring dans ce sens. Malgré tout, en 2021, une diminution des surfaces cultivées est à prévoir. Son ampleur sera connue en janvier 2021. Un repli supplémentaire posera finalement la question s'il est encore pertinent de produire du sucre en Suisse.

Quoi qu'il en soit, la réduction des cultures mènera à une hausse des importations de sucre étranger. Il aura été traité avec des produits phytosanitaires interdits en Suisse. Il a également été démontré que la production de sucre au sein de l'UE répond nettement moins aux exigences de durabilité que la production suisse. Au printemps 2021, la plus grande centrale électrique alimentée par des déchets de bois sera mise en service à Aarberg. Dès lors, sur ce site, la transformation des betteraves se fera avec 70 % d'énergie renouvelable. Dans les pays présentant un excédent de sucre, par exemple la Pologne, il est presque exclusivement produit avec de l'énergie issue du charbon. Il est parfaitement incompréhensible que l'OFAG soutienne indirectement une production de sucre aussi nuisible pour le climat et mette en péril la production helvétique.

Sucre Suisse SA aussi est d'avis qu'à moyen terme, le recours à des produits phytosanitaires doit être sensiblement réduit. Des efforts dans ce sens sont en cours, exigent cependant un peu de temps. Mais nous n'aurons plus ce temps quand les surfaces cultivées auront disparu.

Pour plus d'informations, contacter Andreas Blank, président du conseil d'administration, téléphone 079 334 35 26.

Ce communiqué est également disponible en ligne sous zucker.ch > News.